Nations Unies S/PV.4478 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4478e séance

Mercredi 27 février 2002, à 18 heures
New York

Président :	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
Membres :	Bulgarie	M. Yakimov
	Cameroun	M. Tchatchouwo
	Chine	M. Wang Donghua
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Rosenblatt
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Mamadouba Camara
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Latona
	Norvège	M. Dammen
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Singapour	Mme Foo

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 20 février 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Yémen auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/184)

Lettres identiques datées du 20 février 2002, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/182)

02-26418 (F)



La séance est reprise à 18 h 15.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Manis (Soudan) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous sait gré d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité à la suite de la demande présentée par le Président du Groupe arabe pour examiner la situation très grave qui prévaut en Palestine.

Depuis la dernière fois que le Conseil a débattu de cette question, la situation s'est encore détériorée. La violence risque de devenir incontrôlable. À ce jour, plus de 1 200 personnes ont été tuées depuis septembre 2000, dont plus de 1 000 sont des Palestiniens. Comme nous savons avec certitude qu'il y aura de nouveaux décès et de nouveaux blessés dans les semaines et les mois à venir, nous ne pouvons pas laisser cette situation perdurer. Il est grand temps que le Conseil prenne des mesures décisives pour apaiser immédiatement les tensions, engager une désescalade pour mettre fin à la violence, rétablir le calme et jeter les bases d'un dialogue constructif entre les parties au conflit, seule marche à suivre viable pour trouver une solution durable au problème.

La Malaisie croit fermement à la responsabilité du Conseil dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous nous inscrivons en faux contre l'argument avancé par certains selon lequel l'ONU, et le Conseil en particulier, n'a pas à intervenir dans cette question. À cause de cet argument, le Conseil a été de facto relégué à l'arrière-plan depuis des années et on l'a empêché de jouer le rôle qui lui revient légitimement dans le processus de paix au Moyen-Orient. Si le Conseil ne peut intervenir en une période aussi critique, quand, est-il permis de demander, pourra-t-il s'acquitter de ses responsabilités?

Ma délégation se félicite que le Conseil ait décidé de débattre régulièrement de la situation en Palestine. Cela représente un changement positif dans la manière dont le Conseil s'occupe de cette question. Toutefois, le Conseil ne peut se contenter d'examiner la situation en consultations officieuses, ou même dans cette salle, tout en continuant de ne pas prendre, ensuite, de mesures décisives en vue de mettre fin à la violence et de contribuer à la recherche d'une solution finale au conflit. Les membres du Conseil devraient maintenant avoir pris conscience qu'il ne suffit pas que le Conseil exprime périodiquement sa préoccupation concernant la situation dans ce territoire tourmenté et se détourne ensuite du problème en espérant et en supposant que c'est aux parties elles-mêmes qu'il incombe de régler ce conflit.

À l'évidence, comme l'ont démontré les tragiques événements que l'on connaît, cet espoir est injustifié et ce postulat erroné. Maintenir cette conception reviendrait à continuer de négliger la situation indéfiniment, avec tous les risques que cela implique pour la paix et la sécurité internationales. Continuer de ne pas agir équivaudrait pour le Conseil à continuer de ménager excessivement la Puissance occupante, ce qui ne peut qu'accroître le sentiment de frustration, de découragement et de désespoir du peuple palestinien et aggraver encore davantage la situation. Cela ne ferait que compromettre encore plus la crédibilité et le prestige du Conseil.

La semaine dernière, le Secrétaire général, dans son discours au Conseil, a choisi ses mots avec beaucoup de soin; cela ne l'a pas empêché de dire que la situation sur le terrain était très sombre. Il a, à juste titre, donné l'alarme en disant que nous nous approchions du bord du gouffre et que le conflit israélo-palestinien risquait de dériver vers une véritable guerre. La Malaisie et d'autres avaient déjà lancé des mises en garde sur cette sombre éventualité dès le début de l'Intifada.

Il faut être attentif à cet avertissement du Secrétaire général. De fait, la totalité de son message au Conseil, qui s'appuie sur une solide analyse du problème, doit recevoir toute l'attention qu'elle mérite.

Comme lui, nous pensons que la question de la sécurité, si elle est importante, ne peut cependant être traitée isolément. Il faut la situer dans son contexte et ce contexte reste le maintien de l'occupation israélienne et la poursuite sans relâche de l'expansion illégale des colonies de peuplement juives sur les terres arabes. Le Secrétaire général a reconnu, à l'évidence, qu'étant donné la méfiance qui règne entre les deux parties, les Palestiniens et les Israéliens ne pourront pas trouver de solution au problème et que l'intervention d'une tierce partie est essentielle et urgente. La situation exige l'intervention de la communauté internationale, et notamment du Conseil.

Lorsque le Conseil s'attaquera à cette question dans le cadre de ses responsabilités, nous invitons le Secrétaire général et son Coordonnateur spécial, M. Roed-Larsen, à intensifier les efforts et les consultations avec les parties ainsi qu'avec les autres acteurs internationaux importants qui sont en mesure, et désireux, de faire avancer les choses. À cet égard, les idées proposées par l'Arabie saoudite et dont les médias se sont fait l'écho constituent une contribution importante et encourageante de la part d'un acteur régional influent. Cette proposition mérite toute l'attention de la communauté internationale dans le cadre global de la recherche d'un règlement d'ensemble de la question palestinienne au Moyen-Orient.

Ma délégation s'inscrit en faux contre l'attitude qui consiste à rejeter la faute et toutes les exigences sur les seules épaules du Président Arafat tout en fermant les yeux sur les mesures de provocation du Premier Ministre israélien, M. Sharon, et en les cautionnant. Nous condamnons tous les actes de violence, y compris les actes de violence perpétrés par les forces militaires et de sécurité de la Puissance occupante, et notamment la démolition de maisons, le bouclage d'institutions de l'Autorité nationale palestinienne et d'autres lieux, la confiscation et/ou la destruction de terrains et de biens, la torture de détenus, les exécutions extrajudiciaires de Palestiniens ciblés – qui se multiplient – et la poursuite de l'expansion illégale des activités de peuplement juives dans les territoires occupés, notamment Al Qods Al Charif.

Il faut mettre immédiatement un terme à tous ces actes, qu'on ne peut continuer de laisser se perpétrer dans l'impunité. La communauté internationale doit agir pour que le peuple palestinien n'ait plus à subir les graves violations de ses droits et toutes les autres avanies qu'il a traversées. Son dirigeant, le Président Yasser Arafat, doit pouvoir jouir d'une pleine liberté de circulation.

La Malaisie continue de croire que l'ONU peut intervenir effectivement en envoyant une mission des Nations Unies chargée de suivre la situation, apaiser les tensions et de maintenir la paix et la sécurité sur le terrain. Des propositions plus ou moins semblables ont été présentées au Conseil, qui comportent la mise en place d'une présence des Nations Unies ou d'une autre présence internationale chargée du suivi de la situation. Malheureusement, toutes ces propositions se sont heurtées à une opposition au sein du Conseil. Nous sommes convaincus que si l'on y avait donné suite, la situation en Palestine aujourd'hui serait bien différente.

Nous croyons comprendre que ces derniers jours, il a été proposé d'envoyer une mission d'établissement des faits du Conseil dans la zone. Malheureusement, cette proposition n'a pas été faite officiellement au Conseil parce qu'elle ne bénéficiait pas de l'appui nécessaire de la part de certains intervenants influents. Nous exhortons le Conseil à ne pas abandonner cette idée louable et techniquement réalisable. Nous espérons que de nouvelles consultations permettront de trouver la volonté politique nécessaire pour autoriser l'envoi de cette mission, comme le Conseil en a envoyé dans plusieurs zones de conflit. Assurément, la situation dans le territoire palestinien occupé mérite que le Conseil lui accorde la même attention, si ce n'est une attention plus grande, qu'aux situations de conflit d'autres régions du monde.

Nous pensons que le Conseil doit utiliser l'immense prestige et le poids politique qui sont les siens pour influer sur la situation, comme il l'a fait dans d'autres zones de conflit. Le monde attendra certainement de voir si, face à la situation particulièrement sombre qui règne sur le terrain, le Conseil sera en mesure de mobiliser la volonté politique nécessaire pour faire ce qui doit être fait ou si, une fois de plus, il ne se montrera pas à la hauteur de la situation.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué avec diligence cette importante séance sur

une question du plus grand intérêt pour les États Membres. Je tiens à vous féliciter personnellement du professionnalisme avec lequel vous dirigez ce débat difficile, surtout au début de votre mandat, ici, à New York.

Comme le Secrétaire général, le Gouvernement australien a été profondément alarmé par l'escalade de la violence observée, la semaine dernière, entre Israéliens et Palestiniens, avec les lourdes pertes humaines qui s'en sont suivies. Notre gouvernement a demandé à maintes reprises, aux niveaux les plus élevés, la cessation immédiate de la violence et la reprise rapide et effective des négociations. L'importance d'appels comme le nôtre ne diminue pas. Il n'y a pas de solution militaire à la situation entre les Israéliens et les Palestiniens et la seule option réelle est un règlement négocié. L'Australie condamne tous les actes de terrorisme. Le terrorisme, qui vise les civils innocents, est moralement répréhensible, il sape la paix et est tragiquement vain. Il ne permettra jamais de résoudre les divergences entre Israéliens et Palestiniens.

L'Australie a toujours exprimé son appui aux efforts visant à établir la paix dans la région. Comme nous l'avons dit récemment en novembre dernier dans notre déclaration lors du débat général de l'Assemblée générale, nous demeurons partisans d'un règlement négocié basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le principe de « terre contre paix ». Nous demeurons – et nous le répéterons aussi souvent et longtemps que nécessaire – fermement attachés à l'intégrité territoriale d'Israël et au droit du peuple israélien de vivre dans la paix au sein de frontières sûres et reconnues, délivré des menaces et des violences, comme cela a été affirmé dans la résolution 242 (1967). Nous sommes bien sûr partisans de l'application de ce principe à tous les États de la région.

L'Australie a toujours reconnu le droit normal du peuple palestinien à l'autodétermination. Nous nous attendons à ce qu'une résolution globale, juste et durable du conflit dans la région permette de réaliser l'aspiration légitime des Palestiniens à leur propre patrie conformément aux principes de la résolution 242 (1967).

Il est crucial de mettre un terme à la violence mais la communauté internationale ne doit pas perdre de vue l'importance des autres questions recensées par le Secrétaire général. Nous convenons que les bouclages et les restrictions de mouvement imposés au peuple palestinien sont un lourd fardeau. Il est essentiel d'assouplir ces conditions pour faciliter la paix et la prospérité économique dans la région.

La communauté internationale peut offrir un appui politique afin de rétablir la confiance mais il est tout aussi important qu'elle demeure attachée au processus d'assistance économique à long terme. Il est essentiel que les peuples les plus touchés par la violence puissent prendre conscience des bénéfices que l'on tirerait de sa cessation, d'un retour au développement économique et de la perspective d'une vie meilleure.

L'Australie a, de longue date, un programme d'assistance au développement, en coordination avec d'autres pays donateurs, pour appuyer les progrès sociaux et économiques du peuple palestinien en Cisjordanie et dans la bande de Gaza dans des domaines où nous avons des connaissances comme l'agriculture, la santé et l'éducation et pour aider au développement de la capacité de l'Autorité palestinienne dans les domaines juridique, agricole et de formation professionnelle. Cette assistance est conçue pour apporter des bénéfices tangibles aux plus déshérités.

L'Australie a toujours appuyé les efforts internationaux déployés pour parvenir à la paix et à la sécurité et continuera de le faire. À cet égard, je voudrais ajouter que, comme d'autres, nous sommes encouragés par les nouvelles idées que l'on attribue au Prince héritier Abdullah de l'Arabie saoudite. Cependant, il faut mettre fin à la violence et rechercher un cessez-le-feu durable pour rétablir la confiance nécessaire à la reprise des négociations. Les efforts internationaux doivent viser à renforcer la confiance des deux parties.

La situation actuelle est difficile mais nous avons un ensemble de principes viables capables de ramener les parties sur la voie d'une paix négociée. Les recommandations du rapport Mitchell et du plan Tenet sont des mesures cruciales et nécessaires pour mettre un terme à la violence actuelle. Le Gouvernement australien demande instamment une reprise inconditionnelle de la coopération sécuritaire entre Israël et l'Autorité palestinienne et exhorte les deux parties à n'épargner aucun effort pour mettre en oeuvre toutes les recommandations du rapport Mitchell.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Australie pour ses aimables paroles à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Chili. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Valdés (Chili) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est ma première intervention durant votre présidence, je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour avoir pris l'initiative de réaliser ce débat ouvert sur un conflit dont la persistance et les implications particulières intéressent l'ensemble de la communauté internationale.

C'est pourquoi le Chili a voulu joindre sa voix dans cette salle aujourd'hui à celles qui ont exprimé leurs vives préoccupations face à la violence dangereuse et intolérable qui sévit en Israël, en Palestine et dans les territoires occupés. Nous tenons également à mettre en garde quant aux graves conséquences potentielles pour la région.

Mon pays regrette que les parties se retrouvent encore, depuis 18 mois, follement emportées dans une spirale de destruction et de mort, qui a des conséquences tragiques sur les populations civiles d'Israël et de Palestine, en dépit de leur acceptation des principes de la coexistence pacifique, de la dignité et de la sécurité lors de négociations antérieures.

Le Chili appuie fortement les idées énoncées par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans sa récente déclaration sur ce conflit et admet totalement que les principaux problèmes à régler sont l'occupation illégitime de territoire, la nécessité de mettre rapidement fin aux actes de violence et de terreur et de trouver une solution rapide aux privations économiques du peuple palestinien. À cet égard, le Chili admet que les questions politique, sécuritaire et économique sont imbriquées et doivent être abordées de manière globale.

Nous exhortons Israël et l'Autorité palestinienne à tout faire pour mettre immédiatement fin à toutes violences, à reprendre au plus tôt les négociations selon le processus de paix présenté par la communauté internationale et qu'on retrouve en particulier dans le rapport Mitchell et le plan Tenet – initiatives qui n'ont pas été mises en pratique par les parties.

La situation actuelle exige que soient prises des mesures d'urgence allant au-delà de ce qui figure dans les rapports Tenet ou Mitchell. Il est donc actuellement impératif que les parties rétablissent les conditions minimales de respect mutuel pour que les négociations puissent avoir lieu dans des conditions d'égalité. À cette fin, nous demandons au Conseil de sécurité de tout faire pour favoriser un tel rapprochement. Il doit s'acquitter pleinement des responsabilités que lui confère la Charte.

Le Chili répète une fois de plus qu'il faut une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et du principe « terre contre paix ». Nous tenons également à souligner le rôle essentiel de l'Autorité palestinienne qui demeure le partenaire légitime et indispensable pour la paix et que l'on doit protéger complètement.

Mon pays reconnaît le droit inaliénable du peuple palestinien à un État indépendant, viable et démocratique de même que le droit d'Israël d'exister au sein de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous adjurons les parties pour qu'elles abandonnent leurs positions rigides qui ne contribuent pas à faire triompher le dialogue sur la violence et nous les invitons à ne pas prendre de mesures unilatérales qui pourraient compromettre le dialogue et/ou nuire au résultat final des pourparlers.

Le Chili appuie les initiatives prises par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour persuader les parties de mettre un terme à la violence et de retourner à la table des négociations. De même, le Chili se félicite des contributions apportées par d'autres acteurs internationaux, qui ont proposé de nouvelles idées intéressantes, comme celles présentées par le Prince héritier d'Arabie saoudite, et les exhorte à continuer à aider les parties.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Ukraine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kuchinsky (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine est gravement préoccupée par la situation extrêmement dangereuse au Moyen-Orient qui ne cesse de se détériorer depuis septembre 2000. Le conflit israélo-palestinien en est arrivé à son point le plus critique et risque de dégénérer en une guerre en règle.

L'Ukraine condamne vivement la violence continue, y compris le terrorisme, qui fait de nombreuses victimes supplémentaires sur une base

quasi quotidienne et envenime toujours davantage la situation dans la région entière. Je voudrais joindre ma voix à celle des délégations qui ont adressé leurs condoléances aux familles de tous les Palestiniens et Israéliens tués ou blessés.

Des centaines de morts et des milliers de blessés des deux côtés, des dégâts considérables aux infrastructures, une situation économique et des conditions de vie pénibles pour les populations qui vivent dans les territoires palestiniens occupés – tel est le bilan de ces affrontements qui durent depuis 17 mois. Manifestement, la voie de la violence ne rapproche pas les parties de la réalisation des buts visés et va à l'encontre des intérêts et des aspirations réels des Israéliens comme des Palestiniens.

L'Ukraine est convaincue qu'il n'y a pas d'autre solution tant pour les Palestiniens que pour les Israéliens que de revenir à la table des négociations. Il est tout à fait regrettable que l'occasion propice qui s'est profilée après le discours du Président Arafat le 16 décembre de l'an dernier, suivi par une décrue importante de la violence pendant trois semaines, n'ait pas servi à progresser vers le dialogue politique.

La situation dangereuse actuelle exige qu'Israël et l'Autorité palestinienne prennent un certain nombre de mesures afin de rétablir le calme et reprendre le dialogue. Nous demandons aux dirigeants palestiniens de prendre des initiatives urgentes et décisives afin de prévenir les agissements terroristes, faire cesser la violence et mettre un terme aux activités des réseaux terroristes. En même temps, l'Ukraine condamne le recours excessif à la force et l'occupation renouvelée des territoires sous contrôle palestinien. Nous sommes fermement convaincus que la pratique des assassinats extrajudiciaires, des raids dévastateurs dans les territoires sous contrôle palestinien ainsi que des attaques dans des zones à forte densité de population doivent cesser immédiatement. Toute activité de peuplement israélienne dans les territoires palestiniens, ainsi que les bouclages et les sanctions économiques à l'encontre des Palestiniens doivent aussi prendre fin.

Nous sommes fermement convaincus que l'Autorité palestinienne et son Président élu Yasser Arafat sont les partenaires légitimes d'Israël pour la reprise des négociations afin de mettre un terme à la violence et consolider la paix. Toute tentative visant à les affaiblir ne peut que compromettre les perspectives de la paix.

Nous avons pris note de la décision prise récemment par le cabinet de sécurité israélien en vue de lever le blocus imposé au quartier général de Yasser Arafat. C'est là un pas dans la bonne voie. Cependant, nous estimons que toutes les restrictions imposées à la liberté de mouvement du Président de l'Autorité palestinienne doivent être levées.

Aujourd'hui, plus que jamais, les parties devraient se rengager à l'égard de la reprise du processus de paix, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de terre contre paix, ainsi que d'autres principes énoncés lors de la Conférence de Madrid et dans les accords d'Oslo. Une paix durable ne saurait être établie que par le biais de la création d'un État palestinien viable, indépendant et démocratique ainsi que par la fin de l'occupation des territoires palestiniens. D'autre part, il est également vrai qu'une paix durable ne saurait être instaurée sans la réaffirmation et la pleine reconnaissance du droit irrévocable d'Israël de vivre en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

L'Ukraine continue d'estimer que la pleine mise en oeuvre des recommandations Mitchell et des accords Tenet pourrait mettre un terme à la violence, rétablir la confiance mutuelle et créer les conditions nécessaires à la reprise du processus de négociation israélo-palestinien.

Il va sans dire que le principal objectif des parties devrait être de faire cesser la violence et de prévenir les attaques contre les civils. Cependant, il devient de plus en plus manifeste que les questions de sécurité ne peuvent être bien résolues si elles sont abordées isolément. Nous convenons avec le Secrétaire général que :

> « Il n'y aura pas de cessez-le-feu durable si les deux parties n'adoptent pas un horizon politique sur lequel fonder leurs espoirs de paix et de vie meilleure. » (*S/PV.4474, p. 3*).

À cet égard, nous avons été encouragés par un certain nombre d'initiatives et d'idées nouvelles – qui comprennent la perspective politique – présentées récemment par d'aucuns. Nous voyons l'intérêt que présentent les propositions du Prince héritier de l'Arabie saoudite, de pays européens, ainsi que de ce qu'on appelle le Plan Peres-Abu'Alaa. Ces propositions devraient permettre d'apporter de nouvelles perspectives de paix et devraient donc être

soigneusement examinées par les parties et la communauté internationale.

L'un des obstacles majeurs à la paix au Moyen-Orient est la méfiance qui s'accroît et l'absence totale de confiance qui existe à la fois entre les instances dirigeantes et les peuples des deux nations. L'Ukraine pense que les chances de succès du processus de paix et du règlement final du conflit pourraient être grandement renforcées par la mise en train d'un vaste processus qui viserait au développement de la confiance entre Israéliens et Palestiniens, en obtenant la participation des composantes intellectuelles, religieuses, scientifiques, publiques, sociales, économiques et autres de leurs sociétés civiles. Mon pays est disposé à aider les parties à cet égard.

La gravité de la situation actuelle au Moyen-Orient exige un engagement plus décisif de la communauté internationale, un rôle plus actif du Conseil de sécurité, et des efforts diplomatiques renouvelés par les coparrains du processus de paix et par tous les acteurs internationaux afin d'aider les deux parties à mettre fin à la violence et à rétablir le dialogue de paix. Nous nous félicitons des activités entreprises des représentants des États-Unis, de l'Union européenne et du Coordonnateur spécial des Nations Unies – le « quatuor » – et nous leurs demandons d'intensifier leurs efforts. Nous estimons également que la participation personnelle du Secrétaire général dans le processus de règlement de la question du Moyen-Orient est un facteur extrêmement important. Nous appuyons ses efforts de médiation et l'encourageons à les poursuivre.

Enfin, le Conseil de sécurité ne peut se taire, et devrait réagir de façon adéquate et prompte face à la situation extrêmement dangereuse dans la région. Nous nous attendons à ce que le Conseil soit en mesure de prendre prochainement la décision qui s'impose à cet égard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous voudrions également féliciter l'Ambassadeur Jagdish Koonjul de Maurice de l'excellente façon dont il a mené les travaux du Conseil, le mois dernier.

Nous nous associons à la déclaration faite par l'Afrique du Sud au nom du Mouvement des pays non alignés. Comme nous sommes vivement préoccupés par les récents événements, nous avons pensé qu'il était nécessaire que nous fassions part de notre avis sur la question au Conseil de sécurité.

Le cycle tragique de la violence qui a submergé la région du Moyen-Orient depuis septembre 2000 a été fort préjudiciable à la paix et à la stabilité. C'est pour nous tous une source de vive préoccupation. Cette violence a fait perdre la vie à des centaines de personnes et en a blessé gravement des milliers d'autres. Elle a fait déraper le processus de paix au Moyen-Orient et a fortement compromis la confiance entre les parties. Or, sans confiance, on ne saurait constater aucun progrès sur des accords négociés portant sur des questions relatives au statut intérimaire ou au statut permanent. Plus la violence durera, plus le danger sera grand que les tendances extrémistes et radicales soient renforcées au détriment des perspectives d'un règlement pacifique. C'est pourquoi il est essentiel de rejeter la violence et d'éviter tout type d'actes qui pourraient déstabiliser le processus de paix.

La triste situation qui règne dans le territoire palestinien occupé, aggravée par les incidents de provocation et le recours excessif à la force, montre combien il est urgent d'y rétablir le calme et la paix. L'Inde a toujours été aux côtés du peuple palestinien. Elle a appuyé activement les initiatives en faveur de la paix au Moyen-Orient. L'Inde est attachée à une paix juste, globale et durable dans la région, sur la base des résolutions résolution 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et selon le principe « terre contre paix ». Nous appuyons le droit légitime et inaliénable du peuple palestinien à une patrie. Nous reconnaissons le droit de tous les États de la région, y compris Israël et la Palestine, d'exister dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Une question importante qui a vicié l'atmosphère, a été l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé. La croissance et l'expansion rapides de ces colonies et la création de nouvelles colonies, depuis la signature des Accords d'Oslo et la mise en place de l'Autorité palestinienne, compromettent fortement la confiance mutuelle, ainsi que la crédibilité du processus de paix. Nous sommes convaincus qu'Israël respectera le

sentiment majoritaire de la communauté internationale et cessera toute activité de peuplement.

Nous restons convaincus que sous la direction du Président Arafat, les aspirations nationales du peuple palestinien qui lutte depuis longtemps, pourront se réaliser. Nous portons le plus grand intérêt à la paix, au développement et à la stabilité dans la région et nous sommes prêts à apporter toute l'aide possible.

Nous croyons que le rapport Mitchell et le plan Tenet sont des moyens permettant d'assurer une transition entre la situation actuelle et la reprise des négociations afin que l'on puisse mettre fin à l'occupation israélienne et régler les questions relatives au statut permanent.

La violence et le terrorisme doivent être rejetés. On ne saurait justifier de tels actes. Nous pensons que si l'on trouve la volonté et la détermination nécessaires, et si les parties sont déterminées à régler leurs différends de façon pacifique, aucun obstacle ne sera insurmontable, aucun objectif ne sera irréalisable. En fin de compte, ce sont les parties elles-mêmes qui doivent assumer la principale responsabilité pour ce qui est de parvenir à une solution durable et permanente. Un esprit de conciliation, une volonté politique doivent se retrouver dans l'ensemble du processus de négociations, et les parties doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour parvenir à une paix juste et durable dans l'intérêt vital de tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fadaifard (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de février et d'exprimer ma pleine confiance en votre direction et en votre capacité de diriger les travaux du Conseil. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur de Maurice pour la façon efficace et compétente avec laquelle il a mené les travaux du Conseil, le mois dernier.

Une fois de plus, la persistance de la répression qu'exercent les Israéliens contre les Palestiniens a nécessité un nouveau débat public et peut-être une décision du Conseil de sécurité. Les mesures excessives et disproportionnées prises par l'armée israélienne, au mépris flagrant de tous les principes reconnus du droit international et des normes d'humanité, continuent de faire un grand nombre de victimes parmi les civils palestiniens. Le recours par Israël à des armes modernes telles que les avions de chasse F-16, les hélicoptères de combat Apache et les chars lourds, utilisées contre des installations palestiniennes et visant à envahir des zones civiles dans les territoires palestiniens occupés, a indigné la communauté internationale, en général, et le monde islamique, en particulier. Des bouclages étouffants et le siège imposé au peuple et aux responsables palestiniens aggravent encore la situation.

La poursuite de la pratique des assassinats ciblés et la démolition au bulldozer de maisons de civils par Israël ont mis fin à quelques semaines de calme relatif en décembre et janvier et ont montré de nouveau que les actes répressifs israéliens sont à l'origine de chaque nouveau cycle de violence. Ces actions ont entravé les efforts des envoyés occidentaux et ont également fait reculer certaines initiatives positives qu'avaient prises des pays occidentaux, initiatives qui pouvaient offrir de nouvelles possibilités de remédier aux injustices flagrantes auxquelles les Palestiniens sont soumis depuis des décennies.

En même temps, il est regrettable qu'Israël, par une campagne de désinformation massive, notamment en recourant à des accusations contre d'autres États, cherche à exacerber les tensions dans la région afin de dissimuler sa campagne d'agression contre le peuple palestinien et de saper l'appui de l'opinion publique internationale en faveur de ce dernier.

L'occupation est à l'origine même du conflit palestinien et des tensions et de l'instabilité générales qui règnent au Moyen-Orient. Le soulèvement du peuple palestinien constitue une réaction légitime à l'occupation et vise à la réalisation de son droit à l'autodétermination dans sa propre patrie. L'évolution choquante de la situation au cours des derniers mois a mis en exergue le fait que si l'on ne remédie pas efficacement à la principale cause du conflit, la crise ne s'atténuera jamais.

Sans doute, les actes répressifs commis par Israël vont exacerber encore la crise au Moyen-Orient, à moins que la communauté internationale et l'ONU n'interviennent immédiatement pour mettre fin à la campagne brutale menée par les forces armées israéliennes contre des civils.

Nous partageons pleinement les vues du Secrétaire général qui, dans sa dernière déclaration devant le Conseil, a alerté la communauté internationale en disant que la région est réellement au bord du gouffre. Nous sommes également d'accord avec lui pour dire que l'on ne peut pas traiter de la question de la sécurité séparément, et qu'il faut l'examiner en même temps que des questions politiques clefs, notamment la question de la terre, et les questions économiques et sociales, y compris la situation de plus en plus critique et désespérée des Palestiniens.

Nous estimons que la communauté internationale doit rester aux côtés des Palestiniens et offrir son appui pour la création d'un État palestinien souverain viable ayant Al Qods Al Charif pour capitale. Les principaux piliers de toute solution devraient être la cessation totale de l'occupation étrangère et le rétablissement complet de tous les droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et celui de rentrer dans sa patrie.

Il ne fait aucun doute que le Conseil de sécurité doit agir de façon appropriée, afin de mettre fin aux violations perpétrées par la puissance occupante et d'ouvrir la voie pour que ceux qui en sont responsables soient traduits en justice. Malheureusement, le recours ou la menace de recours au droit de veto a jusqu'ici empêché le Conseil de s'acquitter de sa responsabilité constitutionnelle sur une question aussi cruciale, ce qui a suscité une déception profonde au sein de la communauté internationale. Il ne fait aucun doute que la passivité du Conseil de sécurité encourage Israël à faire fi de la volonté de la communauté internationale qui est reflétée, entre autres, dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

La violence qui persiste dans les territoires occupés a fait ressortir encore davantage la nécessité d'une force de protection internationale qui serait créée par le Conseil en vue de protéger les civils palestinien sans défense. L'utilisation du droit de veto au cours de l'année dernière pour rejeter des projets de résolutions visant à autoriser la création d'une telle force a en fait causé du tort, comme en témoigne la situation toujours plus grave qui prévaut dans la région. La présence d'une telle force sur le terrain aurait pu prévenir d'autres actes de violence et effusions de sang, et sauver de nombreuses vies précieuses.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais est profondément préoccupé par le fait que le cercle vicieux de la violence qui fait rage au Moyen-Orient depuis plus d'un an s'est récemment intensifié, faisant un grand nombre de victimes tant du côté israélien que palestinien.

Le Gouvernement japonais prie instamment encore une fois l'Autorité palestinienne, dirigée par le Président Arafat, de n'épargner aucun effort pour réprimer les extrémistes. Il prie aussi instamment le Gouvernement israélien de s'abstenir de tous actes, tels que les attaques contre les installations de l'Autorité palestinienne, qui ne contribuent pas à apaiser la situation, et de faire des efforts constructifs, notamment en engageant un véritable dialogue avec l'Autorité palestinienne.

Comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a déclaré devant le Conseil la semaine dernière, il est essentiel que la communauté internationale oeuvre de manière concertée avec les parties en vue de parvenir à un règlement pacifique de ce conflit. Il a également souligné l'importance qu'il y a à s'attaquer en même temps aux questions de sécurité et aux questions politiques, économiques et sociales. Le Japon a demandé aux deux parties de retourner à la table des négociations, dans l'esprit des Accords d'Oslo, ainsi que des recommandations du rapport Mitchell et des accords Tenet. Récemment, les secrétaires généraux des trois partis membres de la coalition au pouvoir au Japon ont rencontré les dirigeants du Gouvernement israélien et de l'Autorité palestinienne, leur ont transmis des lettres du Premier Ministre Junichiro Koizumi, et ont prié instamment les deux parties de reprendre les négociations.

Le Gouvernement japonais exprime aussi encore une fois sa reconnaissance pour les efforts actifs déployés par les États-Unis d'Amérique et des pays européens et arabes, ainsi que par l'ONU, pour trouver une solution pacifique au conflit. À cet égard, nous nous félicitons de ce que des initiatives ont récemment été proposées de tous côtés, en particulier par le Prince héritier Abdullah d'Arabie saoudite. Cela témoigne de

la volonté ferme de la communauté internationale de régler ce conflit.

Outre ses efforts visant à régler le conflit, la communauté internationale a la responsabilité importante d'atténuer les difficultés économiques et sociales auxquelles les Palestiniens sont confrontés en raison de la grave situation qui prévaut actuellement sur le terrain. Depuis 1993, le Gouvernement japonais a fourni aux Palestiniens une aide économique totalisant plus de 600 millions de dollars. Depuis septembre 2000, il a offert une aide d'urgence d'environ 50 millions de dollars pour atténuer les difficultés économiques graves du peuple palestinien. À cet égard, je regrette que les installations et l'équipement fournis par des donateurs internationaux, dont le Japon, aient été endommagés lors d'attaques israéliennes contre les installations de l'Autorité palestinienne.

Après les attentats terroristes commis le 11 septembre dernier, un nouvel élan s'est fait jour en faveur de la coopération au sein de la communauté internationale, qui transcende les différences religieuses, raciales et culturelles. S'agissant de la paix au Moyen-Orient, il importe que les deux parties saisissent cette occasion de redoubler d'efforts pour aller de l'avant, en vue de parvenir à une paix durable dans la région, fondée sur un esprit de conciliation et de coopération. Le Gouvernement japonais, pour sa part, est déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les efforts faits en ce sens par les deux parties.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aldouri (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée, Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de diriger les travaux du Conseil. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Je voudrais également vous dire, Monsieur le Président, combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir convoqué cette séance, afin d'examiner la situation très dangereuse qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. En fait, l'entité sioniste, par ses actes militaires et ses actes d'agression, a dépassé toutes les limites. Ces actes doivent être décrits comme des actes de terrorisme, avec tout ce que ce terme implique en pertes importantes de vies humaines et de biens. Tout le monde est pleinement conscient de ces actes, qui ne peuvent pas être comparés à des actes de terrorisme généraux perpétrés par des particuliers.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité subit un test par rapport au maintien de la paix et de la sécurité internationales : sa crédibilité et son efficacité sont mises à l'épreuve, en même temps que celles de ses États membres. Je voudrais rappeler qu'au 15 février 2002, la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'ONU avait envoyé 97 messages au Conseil de sécurité lui demandant d'intervenir et de mettre fin au terrorisme et aux massacres sionistes en Palestine. Mais, malheureusement, le Conseil a été incapable d'agir pour mettre fin à cette tragédie. Nous croyons, et nous déplorons, que cela va continuer en raison de l'hégémonie des États-Unis. Cet État fournit une couverture militaire, politique et médiatique aux crimes perpétrés par l'entité sioniste contre le peuple palestinien.

Les relations internationales passent aujourd'hui par une phase négative très difficile et complexe à cause du concept négatif de la force et des effets de ce concept sur le droit, et à cause d'un manque de respect flagrant du droit international de la part de certains membres permanents du Conseil de sécurité. Cela se traduit par l'abandon des règles de justice et d'équité lorsque le Conseil examine une situation. Le système juridique international sur lequel prend appui la civilisation humaine est menacé de destruction; il existe une tendance à consacrer rapidement la loi de la jungle.

Nous avons relevé un certain nombre de phénomènes négatifs qui ont toujours fait partie du système juridique international représenté par le Conseil de sécurité. Je vais décrire les plus flagrants de ces phénomènes. Ce système international a été dominé par une politique de force et d'opportunisme, en dépit d'un système de contrepoids et de la responsabilité commune définie dans la Charte et par le droit international. Deuxièmement, le principe « deux poids deux mesures » est appliqué et poursuivi en tant que politique. Troisièmement, on sape la stabilité du droit international et on introduit des interprétations aberrantes et étranges des règles et du droit international pour servir les politiques de certains États membres influents du Conseil de sécurité. Il en résulte un ensemble de réalités dangereuses qui ont un impact négatif sur les relations internationales en général et

qui, en raison des récents événements mondiaux, ont créé des situations dangereuses et impossibles à gérer.

Ceci mène, tout d'abord, à des interprétations erronées qui ne sont basées sur aucun concept légal d'autodéfense tel que défini dans la Charte et qui ne s'accordent pas avec les interprétations de la Cour internationale de Justice ni avec les conditions dans lesquelles les États, individuellement ou collectivement, peuvent recourir à cette notion afin de se défendre. Le principe d'autodéfense est un principe noble; il constitue un des fondements essentiels du droit international. Mais on en a fait un outil politique pour justifier des actes d'agression, outil qui est utilisé tous les jours avec insolence par l'entité sioniste sous les yeux de la communauté mondiale : elle revendique l'autodéfense alors qu'elle cherche à abattre le peuple palestinien par des assassinats, la famine et le siège. Elle détruit donc des principes juridiques qui sont la base de la Charte et d'autres principes stables du droit international.

Deuxièmement, nous constatons des violations flagrantes du droit international humanitaire et des principes des droits de l'homme avec les actions militaires et l'occupation. Cela a été mentionné par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans sa déclaration au Conseil le 18 janvier 2002, et cela a été réaffirmé par Mme Mary Robinson, Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, dans une déclaration faite le 19 février 2002 devant le Comité contre le terrorisme. Les pratiques quotidiennes de l'entité sioniste dans les territoires arabes occupés et son acte d'agression contre le peuple palestinien constituent une violation flagrante des quatre Conventions de Genève de 1949 et une menace dangereuse pour les fondements mêmes du droit international et les principes des droits de l'homme.

Troisièmement, cela conduit à une déformation du droit des peuples à l'autodétermination et de leur droit inaliénable à résister contre l'occupation et à se défendre, à défendre leur intégrité territoriale, et l'intégrité de leur peuple, comme il est exposé dans la Charte et réaffirmé par de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale et par la Cour internationale de Justice. Cette déformation préméditée et intentionnelle de ces droits se fait avec l'aide du vaste pouvoir qu'exerce une grande puissance sur l'information; cette puissance met toutes ses ressources au service de l'entité sioniste, déformant dangereusement la distinction entre la victime et l'agresseur. Les crimes perpétrés par les forces d'occupation de l'entité sioniste contre des Palestiniens non armés vont au-delà des crimes les plus cruels dans l'histoire du colonialisme, y compris l'usage d'avions de guerre du modèle le plus avancé contre des civils palestiniens dans leurs maisons, villes et villages. Depuis le début de l'occupation, en 1948, le sadisme et la brutalité de l'occupation sioniste ont causé la déportation de 68 % de la population palestinienne : 4,5 millions de réfugiés palestiniens attendent de revenir dans leur patrie. Les sionistes ont également déraciné plus de 150 000 oliviers. Les millions de Palestiniens qui demeurent en Palestine se trouvent dans des endroits où des femmes enceintes et des enfants sont tués tous les jours et où des civils gravement malades périssent quotidiennement à cause des nombreux points de contrôle et des conditions inhumaines qu'ils doivent constamment supporter.

Les villes et villages de Palestine sont devenus une énorme prison dans laquelle le peuple palestinien est confiné. Comme avec le système de l'apartheid en Afrique du Sud, c'est une agression d'État et du terrorisme d'État. Lorsque le peuple palestinien tente de résister à cette occupation et à ce terrorisme et de revendiquer ses droits inaliénables et son pays, il est forcé de payer le prix : les États-Unis et l'entité sioniste prétendent qu'il s'agit d'actes terroristes. Peut-il exister une tentative plus flagrante de transformer la victime en agresseur? La plupart des gens, dans le monde entier, s'opposent à cela. Ces pratiques ne peuvent servir de prétexte pour violer les règles stables du droit international, qui accorde aux peuples le droit à l'autodétermination et le droit de résister à l'occupation. En dernier ressort, on ne peut régler les problèmes par des voies militaires, par le recours aux armes, aux bombes et aux missiles, mais en appliquant les règles et normes du droit international.

Pour terminer, les gouvernements et les États du monde, l'ONU et le Conseil de sécurité doivent adopter aujourd'hui une position qui défende les droits du peuple palestinien : le droit de recouvrer toutes leurs terres, le droit au retour des réfugiés et le droit à la rétrocession de tous les autres territoires arabes occupés. À présent et pour l'avenir, le Conseil de sécurité doit pleinement assumer ses responsabilités et prendre les mesures qui s'imposent en conformité avec la Charte et avec les fondements du droit international afin de mettre fin à ce terrorisme, et à obliger la force occupante à respecter dans son intégralité le droit

international humanitaire. Il doit le faire en prenant immédiatement des mesures en vue de protéger le peuple palestinien. Sinon, tout le monde, sans exception, portera la responsabilité historique de la détérioration du système juridique international, et la barque dans laquelle nous voguons ira tout simplement par le fond.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Irak pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je vous remercie pour la convocation opportune de cette séance publique. Nous nous félicitons de vous voir présider cette réunion, et nous exprimons notre reconnaissance au Représentant permanent de Maurice pour sa présidence en janvier.

L'Argentine, dans la ligne de son engagement en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales, suit de près la situation au Moyen-Orient, qui est extrêmement grave et se détériore de jour en jour. Toutefois, le caractère dramatique de la situation ne devrait pas nous faire abandonner la recherche nécessaire d'une solution négociée au conflit, ni du respect de la vie et des droits de la population civile. Tout doit être fait pour que les parties retrouvent la confiance mutuelle et retournent à la table des négociations, conformément à la voie ouverte par les recommandations Mitchell et par le plan Tenet.

À notre avis, les questions de sécurité sont extrêmement importantes, mais il nous semble qu'elles ne pourront être réglées isolément et qu'elles devraient plutôt être examinées dans un cadre plus large, afin de faire face simultanément, et de façon globale, aux questions politiques de fond. Nous apprécions particulièrement la déclaration récente du Secrétaire général, et nous partageons ses préoccupations.

Nous estimons nécessaire et prioritaire de prendre des mesures d'urgence en vue de mettre fin à la violence et au recours excessif à la force. Les parties, de concert avec la communauté internationale, devraient examiner systématiquement et souplement les idées et propositions qui promeuvent le processus de paix. À cet égard, la proposition du Prince héritier d'Arabie saoudite, comme l'a fait remarquer une partie importante de la communauté internationale, ouvre un nouvel espoir de paix qui doit être examiné par les deux parties, dans un esprit constructif, et avec une vision d'avenir.

L'Argentine maintient son soutien traditionnel au processus délimité par les résolutions 242 (1967) et 33 (1973), la Conférence de Madrid, les Accords d'Oslo et les autres ententes et accords entre les parties. L'Argentine désire réitérer son engagement en faveur d'une paix stable et durable au Moyen-Orient, fondée sur le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant et viable, ainsi que sur le droit d'Israël à vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. À cet égard, nous nous joignons à l'appel de la communauté internationale visant à préserver le rôle qui revient au Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, en tant qu'interlocuteur légitime de son peuple.

Tant que la confiance mutuelle entre les parties ne sera pas rétablie, la communauté internationale et le Conseil de sécurité devront agir de concert pour parvenir à une solution au conflit, et pour aider les parties à renouer le fil du dialogue. L'ONU a une responsabilité historique à l'égard de la Palestine et un rôle central à jouer dans les efforts urgents pour appuyer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous exhortons les parties, une fois de plus, à revenir à la table des négociations, animées d'une volonté politique de compromis et de concessions réciproques, puisque la voie de la paix est la seule solution ouverte à tous les habitants de la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous présenter nos félicitations pour votre présidence du Conseil de sécurité. Nous vous souhaitons plein succès.

La Turquie s'est déjà associée, hier, à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Espagne, au nom de l'Union européenne. Il a

prononcé un texte soigneusement élaboré, reflétant nos principales préoccupations à l'égard de la situation au Moyen-Orient. Toutefois, nous pensons utile de souligner les points suivants à cette séance du Conseil de sécurité.

Récemment, nous nous sommes réunis dans cette salle pour condamner la violence et le terrorisme dans les termes les plus vigoureux, et que nous avons averti les parties israéliennes et palestiniennes de la menace qui pesait alors d'une escalade de l'affrontement.

C'est donc avec grand regret que nous prenons acte aujourd'hui du manque total de progrès en ce sens. Au contraire, la sinistre réalité sur le terrain confirme le tableau effrayant que brossait le Secrétaire général lors d'une séance récente du Conseil de sécurité, le 21 février. Nous joignons notre voix à l'appel lancé par le Secrétaire général et nous exhortons les parties à tout faire pour sortir de cette spirale de violence, de tourner le dos à la confrontation, et de retourner à la table des négociations.

Il est clair que cette dynamique de violences et de représailles doit s'arrêter, si nous ne voulons pas courir le risque d'une guerre totale. Nous pensons qu'il incombe aux dirigeants des deux parties de faire preuve de la plus grande retenue dès à présent, et il nous incombe à nous, la communauté internationale, de n'épargner aucun effort pour aider les parties à sortir du cercle vicieux, qui ne peut mener que sur une pente glissante.

Pour sa part, la Turquie continue d'encourager toutes les idées nouvelles et constructives ayant une chance réaliste d'être appliquées. Nous pensons aussi que les recommandations du rapport Mitchell et du plan Tenet ont consacré les instruments politiques adéquats et sont toujours la bonne vision. Par ce biais, une paix véritable peut être réalisée, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), et du principe « terre contre paix ».

Permettez-moi de souligner ici que les deux parties, même si elles ne les ont pas encore mis en application ont reconnu l'impartialité fondamentale du rapport et des accords. Après tout, la seule façon de parvenir à la paix et à la sécurité est d'instaurer un dialogue constructif. Il ne saurait y avoir de solution militaire à ce problème.

La principale responsabilité incombe aux parties elles-mêmes. Nous leur demandons d'envisager les choses dans une perspective à long terme – de voir qu'il y a un avenir meilleur qui convient à leur longue et honorable histoire. L'avenir n'est pas celui que représentait hier une photo en première page du *New York Times* : l'image de pères palestiniens donnant des Kalachnikovs à leurs fils de 4 ans ne peut annoncer l'avenir que nous voulons et cette image ne doit pas s'emparer de l'imagination des générations nouvelles et à venir. Il y a et il y aura toujours de biens meilleurs moyens.

Il y a un moment, j'ai souligné combien il était important de faire preuve de vision et de retenue. À cet égard, nous nous félicitons de ce que les dirigeants palestiniens aient arrêté les criminels soupçonnés d'avoir assassiné M. Rehavam Zeevi, le Ministre israélien du tourisme. Nous espérons que justice sera faite à l'égard des auteurs de ce crime odieux. Des mesures concrètes de ce type devraient aussi être adoptées contre les auteurs d'autres crimes terroristes contre le peuple israélien. Les responsables de la sécurité des deux parties devraient coopérer sérieusement pour éviter que ne se produisent de nouveaux actes terroristes.

Le Gouvernement israélien a pris une décision qu'il faut applaudir en retirant ses chars du siège du Président Arafat. Toutefois, il ne doit pas s'arrêter là. La Turquie a toujours estimé qu'en imposant des restrictions à M. Arafat, on limitait sa liberté de manoeuvre et qu'on l'empêchait ainsi d'agir de façon productive. En conséquence, nous pensons qu'il convient de lever ces restrictions car le Président Arafat est le dirigeant légitime des Palestiniens et le seul interlocuteur.

L'instauration d'une paix juste et viable au Moyen-Orient demeure le but partagé de la communauté internationale. La Turquie, pour sa part, a toujours appuyé énergiquement et avec ardeur le processus de paix et continuera d'agir en tant que médiateur. Nous nous félicitons des efforts déployés par les Nations Unies, par le « Quatuor » et par d'autres. Cela dit, nous estimons qu'une plus grande participation américaine est indispensable pour remettre le processus sur les rails et ramener les perspectives prometteuses qui se sont volatilisées.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Turquie pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée m'associer à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de Conseil de sécurité pour le mois en cours. Nous sommes persuadés que votre sagesse, votre compétence et vos talents vous permettront de diriger les travaux du Conseil de manière productive. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier le Représentant permanent de Maurice d'avoir dirigé avec tant de compétence les travaux du Conseil de sécurité le mois dernier.

Personne au monde ne peut nier aujourd'hui que le peuple palestinien subit dans les territoires occupés l'une des pires formes d'injustice, de pression, de persécution raciale, d'occupation et de terrorisme systématique de l'histoire de l'humanité. Les Palestiniens sont soumis à l'injustice, à l'oppression et à la domination au vu et au su du monde entier tandis qu'Israël méprise et fait fi de toutes les règles et résolutions de la légitimité internationale et bafoue les droits de l'homme les plus élémentaires. En dépit de toutes les résolutions internationales adoptées contre Israël, aucune n'a été mise en oeuvre et Israël n'a été contraint à respecter aucune d'elles.

Israël prétend qu'il cherche la paix et qu'il aspire à des relations de bon voisinage sur une base sûre. Il prétend que ce sont les Palestiniens qui refusent la paix et mettent en danger ses citoyens. Toutefois, ce sont les Arabes qui cherchent la paix et des relations de bon voisinage et qui ont choisi la paix comme option stratégique. C'est pourquoi l'initiative du Prince héritier et du Vice-Premier Ministre a reçu un accueil favorable et un appui mondial. La communauté internationale était convaincue que les revendications des Arabes concernaient la récupération de leurs terres dans les territoires palestiniens occupés, dans les hauteurs du Golan et dans les fermes de Chebaa au Sud-Liban, conformément aux résolutions internationales, ainsi que la restitution des droits légitimes des Palestiniens sur les terres palestiniennes et la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés en 1967. Israël a créé de nouveaux prétextes concernant sa sécurité et a brandi ces prétextes à la face de tous ceux qui cherchent la paix, cherchant ainsi à faire obstacle aux tentatives de mettre en oeuvre les résolutions de l'ONU.

Tel a été le fond de la politique israélienne. Même l'application de la légalité internationale est soumise aux considérations de sécurité d'Israël. Nul ne nie que chaque État a l'obligation d'assurer la sécurité de son peuple, mais quelle est cette sécurité dont parle Israël? S'agit-il d'un droit exclusif d'Israël dont sont exclus tous les autres peuples de la région? La sécurité peut-elle être réalisée sans la paix tandis que l'occupation se poursuit et qu'Israël prive les Arabes de leurs droits, cherche à s'emparer des eaux du lac Tibériade et à en priver les Arabes pour des considérations de sécurité. Israël cherche à étendre ses colonies de peuplement pour des considérations de sécurité. Il cherche à dominer les routes pour des considérations de sécurité , impose un blocus aux Palestiniens et les empêche de travailler, toujours pour des considérations de sécurité. Il confisque des terrains, démolit des maisons, détruit les champs et les récoltes pour des considérations de sécurité et applique une politique de déportation forcée et oblige les Palestiniens à s'exiler pour des considérations de sécurité.

Face à ces faits, nous demandons : où est donc la sécurité des Palestiniens? Chaque Palestinien devrait être en sécurité et se sentir en sécurité. Les Palestiniens continuent de subir des pratiques inhumaines auxquelles ils sont soumis tous les jours et la sécurité dont tire prétexte Israël se traduit par le mépris total des besoins des Palestiniens et des Arabes.

Israël n'a aucun désir d'instaurer la paix ni de régler le conflit du Moyen-Orient conformément aux résolutions internationales. C'est ainsi qu'il entraîne la communauté internationale dans un cercle vicieux de considérations de sécurité pour l'empêcher d'examiner le fond même du problème du Moyen-Orient qui réside dans l'occupation par Israël des territoires palestiniens. Pour pouvoir continuer à occuper et à opprimer ces terres, il a empêché que l'on ne reconnaisse les droits légitimes du peuple palestinien et a fait obstruction au Conseil de sécurité. Israël est conscient de tout cela et la communauté internationale sait qu'Israël cherche à promouvoir sa sécurité en empêchant toute tentative visant à examiner l'occupation.

En dépit de l'oppression des Palestiniens par Israël et de ses multiples déclarations sur la violence palestinienne, nous devons nous demander quelles sont les causes qui ont entraîné cette violence, qui n'est que

le résultat de l’absence de toute perspective politique et de la persistance de l’occupation et de la volonté d’Israël de contourner les bases mêmes du processus de paix. Il cherche à éviter tout retrait des territoires arabes et palestiniens occupés en 1967, en premier lieu de la ville sainte de Jérusalem, et à élargir sa présence dans les territoires palestiniens occupés et au-delà.

Qu’est-ce qui justifie cette violence? La violence palestinienne n’est qu’une réaction au terrorisme israélien et à la persistance de l’occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes. Il reflète les sentiments d’amertume et de frustration, après de longues années d’attente et d’espoir placé dans des tentatives de solution pacifique qui n’ont pu aboutir, du fait qu’Israël ne fait qu’atermoyer, revenir sur ses engagements et commettre des actes de répression, de représailles et des châtiments collectifs, au mépris flagrant des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973), du principe « terre contre paix » et du non-respect de tous les accords conclus dans ce cadre.

L’objectif d’Israël a été et demeure d’expulser la population arabe de Palestine et d’occuper de nouveaux territoires palestiniens en vue d’édifier un État exclusif. Cet objectif constitue le fondement même de la politique actuelle d’Israël et de tous ses programmes contre le peuple palestinien qui est soumis à une occupation odieuse. Les assassinats par Israël de Palestiniens visent à éliminer un peuple entier, lequel est mû par un instinct de survie pour recouvrer ses droits et sa dignité. Il n’est pas fortuit que les forces d’occupation israéliennes visent les éléments actifs de la résistance palestinienne dans le cadre d’une politique visant à tarir les sources de cette dernière. Elles prennent pour cibles des enfants et des femmes palestiniens, afin d’empêcher l’apparition de nouveaux militants. Ce ne sont que des tactiques destinées à faire croire aux Palestiniens qu’ils n’ont aucun avenir, en s’en prenant ainsi aux femmes et aux hommes de demain.

Le Gouvernement israélien actuel n’hésite pas à recourir à toutes les formes de violence, qu’il justifie sous des prétextes de légalité. Dans ce cas, Israël ne peut s’arroger un droit légitime en monopolisant la violence. En effet, la violence palestinienne, qui est une réaction au terrorisme israélien, est reconnue par le droit international comme étant légitime et une résistance à l’occupation.

Les événements des derniers 18 mois ont prouvé qu’Israël se leurre en s’imaginant que la puissance militaire peut faire taire les revendications arabes. En effet, les enseignements tirés de l’histoire montrent qu’aucune puissance, quelle qu’elle soit, ne peut continuer à dominer un autre peuple. La tyrannie exercée aujourd’hui par Israël va à l’encontre des exigences de sécurité, des relations de bon voisinage et des principes de la Charte des Nations Unies. En effet, la coexistence pacifique exige le respect des droits des peuples. L’histoire confirme qu’aucune communauté, quelle que soit sa force militaire, ne peut monopoliser la paix, la sécurité et la souveraineté sur les territoires des autres, en usurpant et en spoliant leurs droits.

On ne saurait tolérer que la situation actuelle perdure car les frustrations et la colère ne feront qu’accroître la violence et encourager l’extrémisme de part et d’autre, ce qui éloignera la région de son objectif final qui est la réalisation de la paix. La situation est explosive. Le terrorisme militaire israélien et la réaction du peuple palestinien ont fait des milliers de victimes. Il est manifeste que les deux parties ont besoin d’une assistance externe en vue de briser le cycle de la violence, d’empêcher la détérioration de la situation ainsi qu’une déflagration totale. La situation risque d’échapper à tout contrôle si aucune mesure n’est prise pour y mettre un terme et si l’on ne ramène pas les parties à la table des négociations.

Nous sommes pleinement d’accord avec la déclaration du Secrétaire général, à savoir que la situation dans la région est extrêmement grave, que l’amertume et la méfiance réciproque s’exacerbent chaque jour davantage et que le conflit israélo-palestinien menace de se transformer en une guerre totale. Nous sommes vraiment au bord du gouffre. Nous convenons que les problèmes fondamentaux résident en l’occupation israélienne, qui a abouti à la détérioration de la sécurité et à une escalade de la violence et du terrorisme dans la région, ainsi qu’à de terribles privations et souffrances économiques. Tous ces problèmes sont reliés entre eux et s’étendent aux domaines politique, sécuritaire et économique. Toute tentative d’imputer le problème à la seule sécurité et de trouver une solution sur cette base est vouée à l’échec. On ne peut obtenir la sécurité indépendamment des autres questions politiques. Elle doit être traitée parallèlement avec les autres problèmes politiques essentiels, faute de quoi nous assisterions à une

nouvelle escalade de la violence, qui serait encore plus grave.

La détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés peut avoir de graves conséquences, de portée internationale. La situation exige de redoubler d'efforts sur le plan international pour rétablir la paix et la sécurité dans la région et aider les parties à régler le conflit, en appliquant rigoureusement les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Le retrait total des forces d'occupation israéliennes de tous les territoires arabes occupés en 1967 permettra d'instaurer la sécurité et la stabilité, et au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et de créer son État avec Jérusalem-Est pour capitale. De même, le retrait des fermes de Chebaa au Liban et des hauteurs du Golan en Syrie aboutira à consolider le bon voisinage, la sécurité et la stabilité.

La communauté internationale a une responsabilité morale envers le peuple palestinien qui cherche à exercer ses droits légitimes, et une responsabilité politique vis-à-vis de la réalisation de la paix et de la sécurité internationales au Moyen-Orient, en cherchant à appliquer les résolutions découlant de la légalité internationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Yémen. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Ashtal (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais, au nom de la délégation de la République du Yémen, exprimer notre satisfaction de vous voir présider le Conseil. Nous sommes persuadés que votre présence au sein de cet organe contribuera au succès de ses travaux ainsi qu'aux bons résultats obtenus par votre pays ami, qui a toujours adopté des positions très claires, appuyant la paix et la justice. Je voudrais également souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres qui, sans doute, apporteront une contribution positive aux travaux du Conseil.

Je voudrais aussi vous remercier et vous féliciter d'avoir convoqué cette réunion d'urgence du Conseil pour examiner la situation qui se détériore dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem, et qui exige une action rapide de la part du Conseil. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration faite au Conseil qui comprenait des idées et des éléments importants qui pourraient être utilisés pour prendre des mesures urgentes aux fins d'apaiser la situation et de permettre la reprise des négociations de paix.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a exprimé sa conviction que les problèmes solidaires clefs demeurent l'occupation, la sécurité, les privations et la déplorable situation économique. Il a aussi déclaré que le conflit israélo-palestinien ne pourrait jamais être résolu militairement ou en fonction de préoccupations sécuritaires exclusivement, et que la question de la sécurité ne peut être traitée séparément des autres problèmes politiques, notamment ceux relatifs à la terre, des autres questions économiques et sociales et des conditions de vie effroyables du peuple palestinien. Le message du Secrétaire général au Conseil de sécurité était clair : si on ne parvenait pas à régler tous ces problèmes, la dévastation et la violence se poursuivraient. C'est pour cette raison que le Conseil de sécurité devait faire les plus grands efforts, de concert avec les autres parties, pour instaurer une paix globale et juste au Moyen-Orient.

La récente déclaration du Gouvernement israélien, selon laquelle il établirait des zones tampons dans les territoires occupés, constituait une poursuite de la guerre contre le peuple palestinien, ses dirigeants et le processus de paix lui-même. Une fois encore, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général : des mesures de sécurité et des solutions militaires n'apporteront jamais la sécurité à Israël.

La poursuite de la sanglante campagne militaire menée par le Gouvernement israélien, sous la conduite de Sharon, contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne a conduit à une augmentation rapide du nombre des civils palestiniens tués ou blessés et à la destruction massive de l'infrastructure palestinienne et des bâtiments officiels de l'Autorité. Les autorités d'occupation continuent leur blocus inhumain et leurs injustes restrictions à la liberté de circulation entre les villes et les villages de Palestine, empêchant ainsi les Palestiniens de se déplacer librement jour après jour.

Le Gouvernement israélien, puissance occupante, doit assumer sa pleine responsabilité des violations des droits fondamentaux et des crimes et actes de terrorisme qu'il commet contre le peuple palestinien,

en violation flagrante du droit humanitaire international et des résolutions de caractère juridiquement contraignant. Dans sa toute dernière campagne, Israël a utilisé des avions de combat F-16, des hélicoptères Apache, des canonnières et des blindés contre des zones résidentielles et des installations de l'Autorité palestinienne. Les autorités israéliennes ont même ouvert le feu sur des équipes médicales qui tentaient de sauver des blessés. Par leurs actes récents, elles ont aussi tenté d'écraser le peuple palestinien, et de saper l'Autorité nationale palestinienne, en le privant de ses droits inaliénables garantis par les normes et le droit internationaux et par les résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous avons maintes fois appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales, à intervenir rapidement pour protéger les civils palestiniens contre les attaques et actes d'agression israéliens, et à arrêter l'effusion de sang.

Les derniers événements ont prouvé que la poursuite de l'occupation israélienne est la cause de l'explosion dans la région; car il n'y a pas de solution militaire à la situation dans les territoires occupés. La poursuite de la campagne entreprise par le Gouvernement israélien n'apportera jamais la sécurité à son peuple. La solution est à chercher dans des négociations sur la base convenue et dans l'application des accords conclus entre les deux parties. C'est pour cette raison que le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en vertu de la Charte, cela en adoptant une résolution aux fins d'envoyer des observateurs internationaux ou de prendre toute autre mesure qu'il estime nécessaire pour offrir une protection immédiate au peuple palestinien.

Ce que nous espérons, c'est une paix juste et globale pour le peuple de Palestine, une paix qui lui permette de concrétiser tous ses droits. Ceux-ci comprennent la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem pour capitale, Nous appelons aussi les garants du processus de paix – les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et l'Union européenne – à faire tout le possible pour mettre un terme à la grave détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, mettre un terme à la violence. lever le blocus imposé aux territoires, en finir avec l'agression israélienne, offrir une protection internationale au peuple palestinien, et mettre fin à l'occupation par Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967.

En conclusion, nous attendons du Conseil un message clair. Nous attendons aussi une vision nouvelle qui se transposera en une résolution acceptable à tous les membres du Conseil, et en particulier aux membres permanents. Faute d'adopter une telle résolution en cette conjoncture historique dans la région, la désillusion se fera jour et la situation ne manquera pas de se détériorer à un point inimaginable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Yémen des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le dernier orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Soudan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Manis (Soudan) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous présenter, Monsieur le Président, mes sincères félicitations pour les réalisations du Conseil de sécurité durant votre présidence. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir convoqué cette très importante séance pour examiner l'évolution actuelle en Palestine. Je dois également présenter mes remerciements à la délégation de Maurice pour la façon remarquable dont elles a conduit les travaux du Conseil le mois dernier.

À cet égard le Soudan voudrait rendre hommage au Secrétaire général Annan pour sa déclaration au Conseil jeudi dernier. Nous voudrions aussi saluer ses efforts pour contenir la situation et éviter la détérioration dans la région.

La situation dans les territoires palestiniens occupés est si dangereuse que le Conseil de sécurité doit assumer sa responsabilité pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Il doit agir vite pour enrayer la grave détérioration de la situation, qui pourrait pousser la région entière dans un embrasement général en raison de l'abus persistant par les autorités israéliennes de la force militaire contre des civils palestiniens innocents et de l'isolement des villes et villages de Palestine ainsi que de la destruction de toutes les institutions de l'Autorité palestinienne. Fait nouveau alarmant, ce siège a été imposé au symbole même de la cause palestinienne, le Président Yasser Arafat, chef légitime du peuple palestinien. Cette

mesure totalement inacceptable doit être condamnée par la communauté internationale.

Le Conseil de sécurité doit agir vite pour arrêter les projets criminels du Premier Ministre israélien, visant à créer des zones tampons autour des villes et bourgades de Palestine et à construire un mur séparant Jérusalem-Est de Jérusalem-Ouest dans un effort sérieux de créer l'isolement total entre les Palestiniens.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a bien dit dans sa déclaration au Conseil qu'il n'y a pas de mesures ni de solution de sécurité au problème palestinien et il a redit ce que maintes délégations ont déjà répété en maintes occasions au Conseil – à savoir qu'Israël doit comprendre que la violence ne peut garantir la sécurité qu'il désire car cette sécurité qu'il veut tant est hors d'atteinte tant qu'Israël continue sa politique expansionniste, ses actes de violence, de répression et de guerre.

Le seul moyen d'instaurer la paix au Moyen-Orient est de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires occupés palestiniens et des territoires arabes occupés, hauteurs du Golan et Liban. Israël doit montrer son adhésion totale aux résolutions de la communauté internationale et du Conseil de sécurité, notamment la 242 (1967) et la 338 (1973), et permettre au peuple palestinien de créer leur propre État indépendant avec Jérusalem pour capitale, ainsi que de respecter les termes de la quatrième Convention de Genève.

Pour conclure, nous espérons que le Conseil s'efforcera de profiter de l'élan actuel pour prendre des mesures rapides et jouer son rôle primordial pour assurer la paix et la sécurité internationales, qu'il agira promptement pour arrêter l'agression israélienne contre les citoyens palestiniens et qu'il fera respecter ses résolutions s'agissant de la cause palestinienne.

Le Président (*parle en espagnol*) *:* Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 20 h 5.

